



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

DEPOSÉ AU GREFFE LE

02 SEP. 2022

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

Greffier



22108921

ale,
l,

N° d'entreprise : 0423 103 508

Nom

(en entier) : **BEL-CONFECT**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue du Bois Jacquet 9, 7711 Mouscron (Dottignies)

Objet de l'acte : Renomination des administrateurs (délégués)

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30/06/2022, que l'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur des personnes suivantes, à partir du 30/06/2022, pour un terme renouvelable se terminant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2027:

- Arlibo SRL ayant son siège social à 8570 Anzegem, Buyckstraat 75, inscrite au registre des entités juridiques sous le numéro 0464.262.091, toujours représentée par son représentant permanent, monsieur Lietaer Filip demeurant à 8570 Anzegem, Buyckstraat 75.

- Belprimmo SRL ayant son siège social à 7711 Dottignies (Mouscron), Avenue du Bois Jacquet 9, toujours représentée par son représentant permanent, madame Bourghelle Catherine demeurant à 8570 Anzegem, Buyckstraat 75.

- Lottex SRL ayant son siège social à 9681 Nukerke (Maarkedal), Weitstraat 4, inscrite au registre des entités juridiques sous le numéro 0882.131.460, toujours représentée par son représentant permanent, monsieur Segers Christ demeurant à 9681 Nukerke (Maarkedal), Weitstraat 4.

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30/06/2022, que l'assemblée a décidé de nommer les personnes morales suivantes comme administrateurs délégués, à partir du 30/06/2022:

- La SRL Arlibo, représentée par son représentant permanent, monsieur Lietaer Filip;
- La SRL Lottex, représentée par son représentant permanent, monsieur Segers Christ.

Pouvoirs de représentation (article 15)

La société est représentée à l'égard des tiers, en justice, tant en demandant qu'en défendant, ainsi que dans les actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours, par un administrateur délégué agissant seul, qui n'aura, en aucun cas, à justifier d'une décision préalable du conseil d'administration.

Fait à Mouscron (Dottignies), le 30/06/2022

Signé

Lottex SPRL, représentée par son représentant permanent, monsieur Christ Segers
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/09/2022 - Annexes du Moniteur belge